

Epreuve - Matière : 102 - 9312 Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

d'axe prioritaire n°1 de notre classe de 5^e A^{en EPS} ^{en EPS} met en
exercice qu'il faut "permettre à chaque élève d'améliorer ses ressources
et habilités" (Document 3). Cela revient à "prendre en compte la diversité
des élèves" (Compétence n°4 - BO n°30 du 25 juillet 2013). Or, la caractéristique
principale de cette classe marque une "grande hétérogénéité des élèves" (Doc. 3).
Dès lors, en quoi et comment, en tant que professeur d'EPS, nous pouvons
"construire et mettre en oeuvre des projets d'apprentissage individuel"
participant à la formation du collégien ?

Tout d'abord, il convient de définir le terme principal du
sujet: "compétence". C'est "l'aptitude à mobiliser des ressources (connaissances,
capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une
situation complexe ou inédite." (Socle commun, 2015). Le sujet cantonne
notre réflexion sur la compétence "construire et mettre en oeuvre des
projets d'apprentissage individuel ou collectif" comme une des compétences
à travailler en EPS. Le terme "construire" revient à bâtir en amont,
pendant et après, c'est un processus long, tandis que la "mise en oeuvre"
est l'aspect concret, c'est ce qui est fait sur le terrain. Dès lors construire
et mettre en oeuvre des projets d'apprentissage individuel va être le fait
de l'élève seul face à ses responsabilités. En tant que PEPS, comme
vu précédemment, nous allons devoir "prendre en compte la
diversité des élèves pour que l'élève construise et mette en oeuvre

son projet d'apprentissage individuel. Par exemple, le PEPS peut proposer la mise en place d'un autoréférencement, gage d'individualisation. Pour ce qui est du projet d'apprentissage collectif, cela concerne l'élève dans un groupe. Le PEPS doit être capable d'organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant les apprentissages et la socialisation des élèves" (BO n°30 du 25 juillet 2013). Cela peut s'illustrer par la mise en place d'un apprentissage coopératif. Si l'on veut que ces projets d'apprentissages se construisent et se mettent en œuvre individuellement et collectivement, il faut que nos choix pédagogiques et didactiques soient envisagés sur une temporalité longue. En effet, Reuchlin (1977) met en évidence "qu'il y a apprentissage, lorsqu'un individu est placé plusieurs fois de suite dans la même situation et qu'il modifie sa conduite de façon systématique et relativement durable" (Reuchlin, PUF, Psychologie, 1977). Or, en tant que PEPS, nous avons que 3h par semaine avec nos élèves de 5^{CA}. Dès lors, comment ce processus de répétition peut-il être effectif ? Ces projets d'apprentissages peuvent-ils être construits et mis en œuvre durablement pour participer à la formation du collégien ?

La formation du collégien est le processus de développement sur différents aspects de l'élève tout au long du collège. De facto, il est lié à cette notion de temporalité. La formation du collégien peut se décliner sous différentes formes. Nous savons que l'EPS vise à former des citoyens "autonomes et responsables" et capable de "vivre ensemble" (BO n°11 du 26 novembre 2015 - collège). Dès lors, nous aborderons la formation du collégien par ces éléments de la finalité de notre discipline qui va avoir un impact sur l'élève. En ce sens, nous traiterons cette notion par le prisme de la formation du collégien autonome et responsable et la formation du collégien au service du collectif. Cependant, comment peut-on permettre une formation du collégien à tous nos élèves de 5^{CA}, alors que ces derniers sont tous différents ? En effet, notre classe présente "une grande hétérogénéité concernant le niveau scolaire".

Mais cette grande hétérogénéité est d'autant plus révélatrice en EPS où les ressources motrices sont disparates : "la moitié des élèves ont une pratique sportive régulière". Plus encore, les élèves en période d'adolescence sont en plein développement et peuvent présenter des morphologies différentes. En cela, nous verrons que la construction et la mise en œuvre des projets d'apprentissage individuel par la mise en place d'un autoréférencement participera à la formation du collégien autonome et responsable.

Toutefois, un autre problème se pose : peut-on permettre d'envisager cette formation du collégien avec nos élèves de 5^eA alors que nous ne sommes pas sûr de les revoir en 4^e ou en 3^e?

En effet, nous verrons que la construction et la mise en œuvre des projets d'apprentissage individuel et collectif va participer à la formation du collégien en 5^eA par un autoréférencement ou encore un apprentissage coopératif. Cependant, nous avons vu que la répétition était une condition essentielle de l'apprentissage et nous avons bien conscience qu'en un cycle de 20h de Demi-fond ou de basket les élèves deviendront autonomes, responsables et capables de s'insérer dans un collectif. Pour ce faire, nous verrons que nos propositions seront réfléchies à plus long terme permettant une continuité dans les apprentissages par un travail en équipe. En effet, en tant que PEPS, nous devons être capable de "sortir de notre gymnase" pour coopérer avec les membres de la communauté éducative. D'autant plus que dans notre collège on note une "bonne collaboration entre les différentes équipes disciplinaires." et "la démarche de projet est un élément clé du projet d'établissement." (Document 3). Nous pouvons envisager un projet disciplinaire c'est-à-dire avec les membres de la discipline (équipe EPS) à l'instar d'un escalier de compétences. Mais aussi envisager un travail interdisciplinaire, nous pourrions nous appuyer sur l'ÉPI déjà présent "en collaboration avec les mathématiques" dans notre classe de 5^eA.

A l'aune de ce raisonnement, plusieurs enjeux en découlent. A l'échelle sociétale, il s'agit de former des citoyens autonomes, responsables et capables de s'intégrer au collectif. A l'échelle scolaire, les enjeux sont les mêmes. Néanmoins, nous parlons du collégien. Enfin, à l'échelle de notre classe de 5^eA, nous devons construire et mettre en œuvre des projets d'apprentissage individuel ou collectif

en EPS de sorte à participer à la formation du collégien autonome, responsable et capable de s'intégrer dans un collectif.

Au regard de ces enjeux, l'objet de ce devoir sera de montrer qu'en tant que PEPS^{de la classe de 5^{ème}}, nous pouvons permettre aux élèves de construire et mettre en œuvre des projets d'apprentissages individuel et collectif participant à la formation du collégien autonome, responsable et capable de s'insérer dans un collectif.

En effet, cela passera par la mise en place d'un autoréférentiel qui permet d'individualiser à chaque élève mais aussi un apprentissage coopératif saucieux de la capacité à vivre ensemble.

Néanmoins, nous avons bien conscience que nos propositions devront être pensées sur une temporalité longue à travers la mise en place d'un travail en équipe.

Nous étayerons cette hypothèse en deux parties.

Dans une première partie, nous montrerons que "prendre en compte la diversité des élèves" permet de construire et mettre en œuvre des projets d'apprentissage individuel par la mise en place d'un autoréférentiel participant à la formation du collégien autonome et responsable. Néanmoins, pour que ce projet d'apprentissage individuel permette vraiment cette autonomie et responsabilité, nous prolongerons nos réflexions par la mise en place d'un EPI avec les mathématiques.

Dans une seconde partie, nous allons voir qu'organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe permet de construire et mettre en œuvre des projets d'apprentissage collectif afin de participer à la formation du collégien capable de s'insérer dans un collectif. Toutefois, pour avoir un impact sur une temporalité longue nous mettrons en œuvre un escalier de compétence par un travail en équipe disciplinaire (EPS).

Epreuve - Matière : 102 - 9312 Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Nous verrons dans cette partie que "prendre en compte la diversité des élèves" de notre classe de 5^èA va permettre aux élèves de construire et mettre en œuvre des projets d'apprentissage individuel. Cela se fait par un autoréférencement, gage d'individualisation de ce projet d'apprentissage et qui va participer à la formation du collègue autonome et responsable.

En effet, "si l'école est ouverte à tous elle se doit de répondre aux besoins de chacun" (Bedain et Seguilan, L'inclusion, Revue "pour l'action", 2021): élèves ayant une pratique sportive régulière (dans le cadre d'une SSS, en club ou à l'AS) (Document 3) ou les élèves non-sportifs. En cela, l'autoréférencement est une forme d'évaluation qui met la focale sur la valeur de l'effort, d'idée et que chaque élève quelque soit leur niveau de départ ait son objectif à atteindre et que ce challenge personnel soit accessible pour tous à condition de s'engager totalement (G. Hanula, Une EPS où tout le monde peut gagner, Café pédagogique, 2019). L'autoréférencement est en lien avec l'axe prioritaire n°1 "permettre à chaque élève d'améliorer ses ressources et habiletés" (Document 3). Cet outil permet à chacun de réussir et d'être responsable par l'engagement qu'il met mais aussi autonome quant à sa capacité à se mettre en projet.

Pour illustrer nos propos, nous nous inscrivons dans la programmation de notre classe de 5^èA en choisissant l'APSA Demi-fond. Nous pouvons imaginer que certains élèves de notre classe soit dans une "résignation acquise" (Seligman et Naier, 1987) dans la mesure où la moitié des

élèves de la classe de 5^{ème}A ont une pratique sportive régulière (Dca.3). C'est pourquoi, nous envisageons un objet d'enseignement autoréférencé : "gérer ses allures". La situation consiste en un bloc de 12 minutes et les élèves ont le choix de faire 2 pauses, 1 pause ou 0 pause d'1min30 qui vont influencer leurs allures à savoir VMA-1, VMA-2 ou VMA-3. Le bloc de 12 minutes est décomposé en 8 tranches de 1min30. Ainsi, nous laissons également le choix aux élèves du moment de leurs pauses. Chaque tranche de 1min30 doit être courue à une allure imposé par un nombre de plots à franchir. Chaque plot non franchi correspond à une "sortie de route", les plots supplémentaires au contrat ne sont pas pris en considération. Par exemple, Romane doit franchir 10 plots par tranche d'1min30. Nous observons qu'elle réussit à en franchir 12 lors de ses deux premières courses et n'en franchit que 8 sur sa course suivante. Nous pouvons alors la féliciter pour ses deux réussites mais la questionner sur ses choix : "pourquoi penses-tu que tu as échoué sur ta dernière course ? Penses-tu pas qu'il serait plus intéressant de prendre plus de pauses étant donné ton appétence pour la vitesse ?". Ainsi, nous l'accompagnons dans son projet de course. Enfin, il semble important de valoriser les efforts à l'échelle de la classe. Nous pourrions leur demander en fin de leçon qui a le mieux réussi et s'ils répondent celui qui a fait la meilleure performance, nous les reprendrons en leur expliquant que c'est celui qui a fait le moins de sorties de route.

Pour justifier nos propositions, nous avons fait le choix d'un objet d'enseignement autoréférencé car même si la logique interne de l'APSA Demi-fond est la performance au regard d'un temps au bout, nous privilégions un projet d'apprentissage individuel et où un maximum d'élève puisse réussir.

Ensuite, le fait de laisser le choix aux élèves dans leur nombre de pauses et les moments de ces pauses permet de le responsabiliser et participer à la formation d'un collégien autonome et responsable.

La mise en place des contrats est individualisé et personnelle au regard des VMA qui ont été calculées au préalable.

Le fait qu'ils soient personnelles permet de construire avec eux leurs projets d'apprentissage individuel. Notons également que "les élèves sont volontaires mais un peu passifs", "ils ont du mal à prendre des initiatives et à assumer des responsabilités" (Document 3). Cela est typique de notre élève Romane qui est volontaire dans l'effort mais pas stratégique dans ses choix. C'est pourquoi nous la questionnons pour qu'elle prenne conscience de ses choix et de facto développe son autonomie.

Enfin, le fait de valoriser les élèves qui ont réussi leur projet plutôt que ceux qui ont fait de bonnes performances a pour but de leur faire saisir les enjeux et construire à chaque leçon le projet d'apprentissage individuel.

Pour envisager nos réflexions à moyen terme, nous pourrions conserver cette situation comme situation de référence. Ainsi, les élèves seraient confrontés le plus souvent possible aux mêmes problématiques, gage de construction du projet d'apprentissage individuel participant à la formation du collégien de plus en plus autonome et responsable.

Cependant, pour avoir un impact durable sur cette formation à l'autonomie et la responsabilité, il faudra envisager nos propositions sur une temporalité plus longue.

C'est pourquoi nous envisageons un ÉPI en collaboration avec les mathématiques qui consiste en la construction de carnet d'entraînement. En effet, dans le référentiel de compétence des métiers du professorat et de l'éducation (BO n°30 du 25 juillet 2013), les injonctions à penser collectif sont largement présentes. De plus, "la démarche de projet est un élément clé du projet d'établissement" (Document 3).

Dans notre classe de 5^e, ce carnet d'entraînement est un suivi des élèves sur leur performances et leur interprétation de ces performances. Typiquement en EPS, nous leur parlons simplement en terme de franchissement de plot sur un temps donné ou encore de leur vitesse VMA à laquelle on soustrait de 1 km/h à 3 km/h. En mathématiques, il pourra calculer les plots à franchir en mètres pour que ce soit significatif. Ils peuvent aussi travailler les pourcentages avec leur pourcentage de VMA qu'ils peuvent interpréter. En bref, ce carnet d'entraînement a une réelle logique de complémentarité entre les deux matières et permet de rendre concret les données, gage de construction du projet d'apprentissage individuel participant à la formation du collégien autonome et responsable.

Toutefois, nous avons bien conscience que cela est un moyen au service du projet d'apprentissage individuel du collégien mais que la formation du collégien autonome et responsable doit se faire tout au long de son parcours de formation.

Ainsi, nous avons montré dans cette partie qu'il est possible de construire et mettre en œuvre un projet ^{d'app.} individuel des élèves sans l'impulsion d'un autoréférencement. Cela participe à la formation du collégien dans son autonomie et sa responsabilité. Cependant, il faut accorder une temporalité plus longue à ce projet d'apprentissage individuel c'est pour cela qu'un travail collectif avec les mathématiques autour d'un carnet d'entraînement est un moyen de formation du collégien à long terme.

Dans cette seconde partie, nous montrerons qu'organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe de notre classe de 5^{CA} est un levier pour construire et mettre en œuvre des projets d'apprentissage collectif. Cela passe par la mise en place d'un apprentissage coopératif qui va participer à la formation du collégien capable de s'insérer dans le collectif.

En effet, nous décidons de mettre en place cette apprentissage coopératif dans notre classe de 5^{CA} dans la mesure où il règne "une bonne entente entre les élèves", gage de construction du projet d'apprentissage collectif. L'apprentissage coopératif consiste en un travail en petits groupe où les membres du groupe agissent ensemble dans un but partagé, la situation consiste en la synchronisation et la coordination d'actions identiques et différenciées et enfin c'est les encouragements des uns envers les autres (Lafont et Wynnybaumen, 1999). Ainsi, cette apprentissage coopératif met au centre le travail en groupe, l'interdépendance entre les élèves et de facto permet, dans ce contexte, de former un collégien capable de s'insérer dans un collectif. Plus encore, l'axe prioritaire n°3 du projet de classe en EPS consiste à "travailler au sein de différents collectifs. Pour ce faire, il s'agira de construire et mettre en œuvre un projet d'apprentissage collectif dans cette classe de 5^{CA}.

Pour illustrer nos propos, nous gardons la programmation de la classe en s'inscrivant dans l'APSA basket-ball du champ d'apprentissage n°4.

Epreuve - Matière : 102 - 3312 Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

la situation consiste en des matchs aménagés et à effectif réduit : 3 contre 3. des équipes sont hétérogènes en leur sein et homogènes entre elles. des élèves sont capables de tirer au panier en situation d'échauffement, sans pression défensive mais ils sont incapables de reproduire cela en situation de match, c'est - à - dire en confrontation avec une autre équipe. Pour ce faire, nous allons alléger la pression défensive. des attaquants auront une zone de tir proche du panier dans laquelle un seul défenseur de l'équipe adverse sera autorisé de défendre. Le but de la situation est de gagner le match. Pour gagner le match, il faut que l'ensemble des membres de l'équipe aient marqué. Cela annonce la fin du match. Si aucune des deux équipes n'a réussi le critère de réussite c'est l'équipe avec le plus de points qui remportent le match au bout de 8 minutes de match. Le match est décomposé en deux mi-temps de 4 minutes et nous laissons un temps d'échange entre les élèves à la mi-temps. En tant que PEPS, nous veillerons à ce qu'il se dit dans ces moments d'échange. Nous pouvons apporter des régulations à la situation en simplifiant en enlevant le défenseur de la zone de tir ou en complexifiant en passant le nombre de défenseurs à 2 ou 3 dans la zone de tir selon les réponses motrices des élèves.

Pour justifier nos propositions, nous mettons les élèves par groupe de 3 pour permettre de véritables échanges entre les élèves, cela est une première étape vers la formation du collégien intégrée à un

collectif. le fait de faire des groupes hétérogènes permet à la fois aux plus forts de donner des conseils aux plus faibles et aux plus faibles d'encourager, de s'intégrer pleinement dans un collectif. cela est vecteur d'apprentissage sociaux avec une mise en œuvre concrète du projet d'apprentissage collectif. les pré-requis des élèves en situation de tir nous amène à les plaquer en situation de match mais tout en gardant cette adaptation d'allègement de la pression défensive. En bref, c'est le "décalage optimal" (Linda Allal, 1989) entre la facilité du tir en situation favorable à l'échauffement et la difficulté de trouver cette situation favorable en match. Ensuite, le fait de faire gagner l'équipe dont tous ses membres a marqué permet de provoquer une émulation et une interdépendance sociale positive entre les élèves. En effet, en sports collectifs, nous voyons trop souvent les élèves les plus faibles en situation de passeurs et les plus performants qui monopolisent le tir. A travers cet aménagement, nous donnons les mêmes chances à tous les élèves, gage de projet d'apprentissage collectif. le temps d'échange à la mi-temps permet de se conseiller. Nous savons qu'il y a une "bonne entente" mais en tant que PEP nous restons vigilants à ce que les échanges soient constructifs. le fait de leur donner la parole au sein d'un groupe différent de celui de leurs amis peut réellement participer à la formation du collégien dans son insertion au sein du collectif. Enfin, "la réduction ou l'augmentation de la complexité des tâches" (Document 2) est une condition sine qua non à la construction durable d'un projet d'apprentissage collectif.

Pour envisager une durabilité dans la construction d'un projet d'apprentissage collectif, gage de formation du collégien au sein du collectif, nous pouvons mettre en place un système de clubs avec deux équipes par club pour renforcer ce collectif et cet apprentissage coopératif.

Cependant, l'apprentissage coopératif ne suffit pas à lui seul pour permettre de construire et mettre en œuvre durablement des projets d'apprentissage collectif gage de la formation du collégien social.

Dès lors, nous pouvons mettre en œuvre un escalier de compétences issu des travaux de G. LeCorre (2017). Cet escalier serait vu comme "des marches à gravir" dans une compétence donnée. Dès lors, notre escalier dans nos propositions pourrait s'ancrer au regard de la compétence "construire et mettre en œuvre des projets d'apprentissage collectif" où le marche 1 correspondrait à un élève individualiste, incapable de se projeter dans un collectif tandis que le marche 4 signifierait un élève qui se met au service de ses camarades et capable de s'intégrer dans n'importe quelle situation. Ici, c'est une forme d'escalier de compétences mais nous pouvons décliner sous autres compétences ciblées par l'équipe EPS. En cela, notre escalier de compétence serait directement en lien avec l'axe n°3 du projet pédagogique EPS : "Développer la coopération entre les élèves".

Pour conclure cette partie, nous avons montré que la construction et la mise en œuvre des projets d'apprentissage collectif est possible par la mise en place d'un apprentissage coopératif participant à la formation du collégien capable de s'insérer au sein du collectif. Pour envisager cela sur une temporalité longue, nous avons montré que l'escalier de compétences pourrait être un moyen pour y répondre.

Pour conclure ce dossier, nous espérons avoir montré à travers les enjeux de la classe de 5^{ème}A en EPS que nous pouvons construire et mettre en œuvre des projets d'apprentissage individuel ou collectif. Cela est rendu possible par la mise en place d'individualisation par un autoréférencement ou en organisant le fonctionnement d'un groupe par l'apprentissage coopératif. Cela doit être nommé à travers la temporalité qui doit être envisagé par un travail collectif enseignant. Cela dans le but de pérenniser cette construction et cette mise en œuvre. Nous pourrions avoir notre réflexion sur les limites de cette compétence quant à la formation du collégien autonome, responsable et s'insérant dans un collectif.

